

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



CAHIER DES CHARGES

(Valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières)

Personne Publique : CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX-CEDEX

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Caractérisation et étude sur les déchets internes

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l'article 28
du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

N° de marché	
Titulaire	
Montant HT	
Imputation budgétaire	

SOMMAIRE

PARTIE I ENGAGEMENT DES PARTIES	3
ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE	3
ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT	3
2-1 Contractant.....	3
2-2 - Prix	4
2-3 Avances	4
2-4 - Créance présentée en nantissement (ou cession) par le titulaire du marché.....	4
ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ, DÉLAI D’EXÉCUTION ET PROLONGATION DU DÉLAI D’EXÉCUTION.....	5
3-1 Durée du marché.....	5
3-2 Délai d’exécution du marché	5
3-3 Prolongation du délai d’exécution	5
ARTICLE 4 – PAIEMENTS	5
PARTIE II CONDITIONS ADMINISTRATIVES D’EXECUTION DE LA PRESTATION	6
ARTICLE 5 - OBJET DU MARCHÉ.....	6
5-1 Objet.....	6
5-2 Tranches – phases.....	6
5-3 Réalisation de prestations similaires	6
ARTICLE 6 - DOCUMENTS CONTRACTUELS	6
ARTICLE 7 – MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PRIX	6
7-1 Répartition des paiements	6
7-2 Contenu des prix.....	7
7-3 Prix de règlement.....	7
ARTICLE 8 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES ACOMPTES, RÈGLEMENTS PARTIELS DÉFINITIFS ET SOLDE DE RÈGLEMENT	7
8-1 Généralité.....	7
8-2 Avances	7
8-3 Règlement des acomptes et paiements partiels définitifs	7
8-4 Présentation des factures	7
ARTICLE 9 – RÉSILIATION.....	8
ARTICLE 10 – DÉROGATIONS AUX DOCUMENTS GÉNÉRAUX	8
PARTIE III CONDITIONS TECHNIQUES D’EXECUTION DE LA PRESTATION	8
ARTICLE 11 – OBJET DU MARCHÉ.....	8
CADRE DE FORMULES DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES.....	12
ANNEXE N° 1 À L’ACTE D’ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE	13

PARTIE I ENGAGEMENT DES PARTIES

Article 1 – Personne publique contractante

Conseil Général de la Gironde

Représenté par Monsieur le Président habilité à signer le marché par délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011

Personne habilitée à donner les renseignements en vertu de l'article 109 du Code des marchés publics :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde

Ordonnateur : Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde - Direction des finances

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Payeur départemental

Article 2 – Engagement du candidat

2-1 Contractant

Certains courriers émanant du pouvoir adjudicateur, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent marché, pourront être transmis aux candidats par voie électronique.

Veillez indiquer ci-dessous une adresse mail valide :

.....

- POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T.(1) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale N.A.F ¹(1) :

- POUR LES SOCIETES

Je soussigné.....

.....

.....

.....

.....

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

Code d'activité économique principale N.A.F (1) :

- POUR LES GROUPEMENTS SOLIDAIRES

Nous Soussignés :

M.....

Agissant en mon nom personnel

1er contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

¹ Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

² Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Code d'activité économique principal N.A.F(1)
M.....
Agissant en mon nom personnel
2ème contractant domicilié à
Agissant au nom et pour le compte de la société
Numéro d'identification SIRET (1)
Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)
Code d'activité économique principal N.A.F(1)

Contractants suivants :
.....
.....
.....

Mandataire
M
est le mandataire des contractants ci dessus groupés solidaires.

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire sans réserve, et après avoir pris connaissance et accepté les informations contenues dans le présent document,

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles), exprimée en euros

2-2 - Prix

Les modalités de détermination et de variation des prix sont fixées à l'article 7 du présent document.

Le présent marché est conclu pour le montant global et forfaitaire suivant :

Montant hors TVA :€
Taux de la TVA :
Montant de la TVA :€
Montant TVA comprise :€

Somme Hors taxes arrêtée en lettres :

.....
.....
.....

Ce montant se décompose, selon le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire joint au DCE.

2-3 Avances

Sans objet.

2-4 - Créance présentée en nantissement (ou cession) par le titulaire du marché

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement, ou céder, est ainsi, TVA incluse, de (en chiffres) :

Après la notification du présent marché, il appartiendra à l'entreprise titulaire d'effectuer une demande expresse en ce sens et de l'adresser :

Soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Conseil Général de la Gironde
Service de la Commande Publique

A l'attention de Mme Valérie LARD
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 BORDEAUX cedex

Soit par fax à l'attention de Valérie LARD au numéro suivant : 05 56 99 57 97

Article 3 – Durée du marché, délai d'exécution et prolongation du délai d'exécution

3-1 Durée du marché

Le marché est exécutoire à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de **7 mois**.

3-2 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution de la prestation objet du marché est de **6 mois**.

3-3 Prolongation du délai d'exécution

En application de l'article 13.3 du CCAG-FCS, le titulaire peut obtenir une prolongation du délai d'exécution du marché lorsqu'une cause n'engageant pas sa responsabilité fait obstacle à l'exécution du présent marché (cas de force majeure, cause imputable au pouvoir adjudicateur).

Le titulaire bénéficie de **15 jours** à compter de la date à laquelle les causes sont apparues pour prévenir le pouvoir adjudicateur.

Article 4 – Paiements

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées à l'article 4-1 de la partie II du présent document.

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

La personne publique se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

PARTIE II CONDITIONS ADMINISTRATIVES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Article 5 - Objet du marché

5-1 Objet

Le présent marché a pour objet les prestations suivantes :

- Caractérisation des déchets du Conseil Général sur Mériadeck (8 points de prélèvement)
- Etude qualitative auprès des agents sur leurs perceptions, leurs comportements par rapport aux déchets au travail et par rapport à la prévention
- Préconisations (gestion et prévention) basées sur la caractérisation et sur l'étude qualitative
- Mémoire de synthèse sur l'étude
- Présentation finale

5-2 Tranches – phases

Sans objet

5-3 Réalisation de prestations similaires

Uniquement pour les marchés de services, les prestations, objet du présent marché, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires passé en application de la procédure adaptée (dans la situation décrite à l'article 35-II.6), qui seront exécutées par l'attributaire du marché initial.

Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront identiques à celles du marché initial.

Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

Article 6 - Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Pièces contractuelles particulières :

- Le présent cahier des charges valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières et ses annexes éventuelles dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

- Pièces contractuelles générales :

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Article 7 – Modalités de détermination des prix

7-1 Répartition des paiements

L'article 2-2 de la partie I indique ce qui doit être réglé respectivement :

- à l'entrepreneur titulaire et à ses sous-traitants
- à l'entrepreneur mandataire, ses co-traitants et leurs sous-traitants

7-2 Contenu des prix

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application du prix forfaitaire figurant à L'article 2-2 de la partie I dûment complété par le titulaire.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

7-3 Prix de règlement

Les prix sont fermes et actualisables suivant les modalités suivantes :

L'index de référence choisi pour l'actualisation des prix est l'index national d'ingénierie (ING)

L'actualisation des prix se fera à partir de la formule suivante :

$$P = P_0 \times I_{m-3} / I_0$$

P - prix actualisé (hors T.V.A.)

P₀ - prix initial (hors T.V.A.)

I₀ - valeur de l'indice du mois zéro et correspondant au mois de remise des offres

I_{m-3} - valeur de l'indice 3 mois avant la date de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 8 – Modalités de règlement des acomptes, règlements partiels définitifs et solde de règlement

8-1 Généralité

Le paiement des prestations sera déclenché dès validation du service fait par le Pouvoir adjudicateur. Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait. Tout retard de paiement dans le délai fixé donnera lieu au paiement d'intérêts moratoires dont le taux est celui fixé par la réglementation en vigueur.

Dans le cas de sous-traitance des marchés de services, le titulaire joint au projet de décompte une attestation indiquant son accord ou son refus pour la somme à régler par le maître d'ouvrage à chaque sous-traitant ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et inclut la TVA.

8-2 Avances

Sans objet

8-3 Règlement des acomptes et paiements partiels définitifs

Le versement des acomptes s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 50 % à mi-parcours de la mission

- 50 % au rendu final de l'étude

8-4 Présentation des factures

Les factures afférentes au marché sont établies en 1 original et 1 copie portant outre les mentions obligatoires les indications suivantes :

- le numéro de la facture
- les noms, n° SIRET et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel
- le nom du débiteur : Conseil Général Gironde – *DET-SEN*
- le numéro et la date du marché
- la prestation exécutée
- le montant hors T.V.A.
- le taux et le montant de la T.V.A.,
- le montant total des prestations exécutées,
- la date.

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
 Direction de l'Environnement et du Tourisme
 Service de l'Administration Générale
 Esplanade Charles de Gaulle
 33074 Bordeaux Cédex

Article 9 – Résiliation

Les clauses applicables au présent marché sont celles définies au CCAG FCS, aux articles 29 à 36.

Dans le cas où une résiliation pour faute du titulaire interviendrait, et conformément à l'article 36 du CCAG applicable, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire procéder l'exécution des prestations par un tiers, aux frais et risques du titulaire.

Article 10 – Dérogations aux documents généraux

L'article 6 déroge à l'article 4-1 du CCAG FCS dans la mesure où le mémoire technique du candidat n'a pas valeur contractuelle.

Il est fait dérogation à l'article 4.2.2 du CCAG FCS. La notification du marché n'entraîne pas l'envoi au titulaire de l'exemplaire unique permettant la cession ou nantissement du marché. Il appartient au titulaire d'effectuer une demande en ce sens.

PARTIE III CONDITIONS TECHNIQUES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Article 11 – Objet du marché

Le Conseil Général s'est engagé depuis 2004 dans un vaste programme de prévention qu'il a concrétisé par la création d'un plan de Prévention en 2006, annexé au Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En 2009, le Conseil Général s'engage avec l'ADEME, pour une durée de 5 ans, dans une nouvelle phase opérationnelle du Plan départemental de Prévention, avec des moyens renforcés.

Le Plan de Prévention fixe un programme d'actions à court et moyen terme qui vise à réaliser les objectifs ambitieux du Plan de Gestion en matière de prévention des déchets.

Le Plan de Prévention est en constante évolution, le groupe Prévention de la Commission Consultative du Plan effectue son suivi, il est composé de collectivités à compétence déchets, des chambres consulaires, de l'Etat, de l'ADEME et d'associations environnementalistes et de défense des consommateurs.

La prévention est considérée comme prioritaire dans la hiérarchie des principes à poursuivre pour une gestion durable des déchets. La Prévention est complémentaire du tri, mais par Prévention on n'entend jamais tri.

L'exemplarité est un point incontournable du plan. Aussi, le Conseil Général souhaite agir sur la production de déchets interne.

11.1 Caractérisation sur les sites de Mériadeck

Le prestataire devra réaliser une caractérisation au niveau du conseil général. Cette caractérisation de type MODECOM devra être détaillée au maximum afin d'identifier les points potentiels d'évitement de déchets.

- Papier Blanc
- Papier Couleur
- Carton
- Verre
- Déchets verts
- Piles, batteries
- Cartouche imprimante
- Film plastique
- Polystyrène
- Palette
- Déchets dangereux imprimerie
- Filtre de vidanges
- Biodéchets (avec estimation de la production totale par rapport aux obligations de l'arrêté du 12 juillet sur les gros producteurs).
- Fournitures de bureau

Le prestataire créera d'autres catégories pour les quantités restantes. Le prestataire pourra subdiviser les catégories pour mettre en avant des points d'amélioration du point de vue de la prévention (par exemple : si dans la catégorie fourniture de bureau il apparaît intéressant de la subdiviser suite à une présence importante de stylos)

Le prestataire se rapprochera de l'ADEME pour reprendre la méthodologie MODECOM.

Le prestataire analysera 8 points sur le site de Mériadeck :

- Immeuble Maréchal Juin
- Immeuble Gironde
- Hôtel du Département
- Tour Cristal
- Tour Croix du Palais
- Immeuble Solidarité
- Restaurant Inter-administratif
- Tour Allianz

Les caractérisations intégreront un volet pédagogique afin de montrer l'intérêt de la démarche. Ainsi lors de la caractérisation, une visite des responsables et des élus aura lieu.

11.2 Etude auprès d'agents du Conseil Général

En parallèle de cette action, le prestataire devra mener une étude qualitative auprès des agents du Conseil Général afin de connaître leurs comportements, leurs perceptions, leurs connaissances et leurs attentes sur les déchets et la prévention dans leur milieu professionnel.

Le résultat de l'étude devra aboutir à des préconisations en matière de prévention.

Ces préconisations s'appuieront sur l'étude auprès des agents et sur la caractérisation, elles prendront la forme de fiches comme celle fournie en exemple.

Réunions à prévoir :

Le prestataire rencontrera, tout d'abord, les agents du Conseil Général en charge du dossier afin de présenter son projet et de prendre en compte leurs remarques et modifications. (Cette rencontre pourra se renouveler autant que nécessaire dans le cadre du suivi du projet).

Le prestataire réalisera une restitution finale de l'étude devant un groupe de travail composé de représentants des services.

Planning :

Caractérisation	Semaine 49 (2011)
Etude auprès des agents	Semaine 49 et 50 (2011)
Rendu des données brutes	Semaine 51 (2011)
Restitution des documents finalisés	Semaine 4 (2012)
Présentation des résultats	Semaine 5 (2012)

Restitution

Un rendu à mi-parcours avec la transmission de l'intégralité des données brutes de la caractérisation.

Le rendu final se fera par la restitution :

- des données analysées,
- des résultats de l'étude auprès du personnel et de son analyse,
- de la méthodologie complète de l'étude,
- des fiches de préconisations,
- d'un mémoire synthétisant l'étude et ses résultats.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Cachet et signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

**Signature du représentant légal du
pouvoir adjudicateur**

A
Le

CADRE DE FORMULES DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

A remplir par la collectivité en original sur une photocopie

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

.....

2 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

3 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Bordeaux, le

Signature du représentant légal du pouvoir adjudicateur

**Annexe n° 1 à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance
Demande d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement**

MARCHE

- Titulaire :
- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
.....
.....
.....
.....
- Montant de base TVA comprise :
.....

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
.....
.....
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
.....
.....
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
.....
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
.....
- Adresse :
.....
.....
.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées à l'article 8 du présent cahier des charges.

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
- Domiciliation :
- Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
- IBAN :
- BIC :

L'ENTREPRISE

LE REPRESENTANT LEGAL DU
POUVOIR ADJUDICATEUR

A ,le

A ,le